

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 5 avril 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 5 avril à 18h30 en réunion publique.

14 élus étaient présents et 1 élue excusée avait donné procuration. Les sujets traités étaient les suivants :

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021** : Tous les documents concernant les écritures de l'année 2021 ont été communiqués aux membres du conseil municipal avant la réunion. Olivier LANTUEJOUL, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente la synthèse des comptes de gestion 2021 fourni par le SGC (Service de Gestion Comptable de Decazeville). La correspondance entre les résultats 2021 des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs ayant été vérifiée et certifiée conforme par le receveur et l'ordonnateur, les comptes de gestion 2021 pour le budget principal et les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021** :

Olivier LANTUEJOUL, 1^{er} adjoint en charge des finances, présente les différents comptes administratifs pour l'année 2021.

Les comptes administratif 2021 font apparaître les soldes suivant :

Budget Principal :

Section Investissement : + 712 887.89€

Section Fonctionnement : + 244 429.90€

Avec les restes à réaliser en investissement d'un montant de 451 040.63€, l'excédent s'élève à 261 847.26€.

Le résultat de clôture excédentaire s'élève à 506 277.16€.

Budget Camping :

Section Investissement : - 2 057.36€

Section d'Exploitation : + 13 545.72€

Le résultat de clôture excédentaire s'élève à 11 488.36€.

Budget Lot La Garrigal :

Section Investissement :

Section Fonctionnement : - 1 716€00

Le résultat de clôture déficitaire s'élève à - 1 716€00.

Budget Lot St Vincent :

Section Investissement :

Section Fonctionnement : - 843.61€

Le résultat de clôture déficitaire s'élève à - 843.61€.

Budget Photovoltaïque :

Section Investissement : 64 327.45€

Section Fonctionnement : - 204.05€

Le résultat de clôture s'élève à 64 123.40€.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément au CGCT, les comptes administratifs 2021, sont approuvés à l'unanimité.

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2021** :

Suite à la présentation des CA 2021, Monsieur le Maire propose que les résultats de fonctionnement 2021 soient affectés de la manière suivante :

Budget principal : Report de l'excédent d'investissement de 712 887.89€ en investissement et affecte l'excédent de fonctionnement de 244 429.90€ également en investissement.

Budget Camping : Affecte la somme de 2 057.36€ de l'excédent d'exploitation en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement. L'excédent antérieur d'exploitation d'un montant de 11 488.36€ et reporté en recette de fonctionnement et le solde négatif d'investissement de 2 057.36€ est reporté en dépenses d'investissement.

Budget Lot La Garrigal : Report du déficit de fonctionnement de 1 716€ en dépense de fonctionnement.

Budget Lot St Vincent : Report du déficit de fonctionnement de 843.61€ en dépense de fonctionnement.

Budget Photovoltaïque : Report l'excédent d'investissement de 141 678€86 en investissement.

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2022** :

Les taux restent les mêmes qu'en 2021, à savoir 39.54% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 104.23% pour les propriétés non bâties.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES** :

Les attributions, par élève, des années précédentes sont reconduites, à savoir : 30€ par élèves pour l'achat de fournitures et 75€ par élève participant au voyage scolaire.

- **PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES FRANCAS :**
Attribution identique à l'année précédente d'une participation maxi de 3€ par enfant.
- **SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE :**
Face à la situation de crise en Ukraine, la commune décide de verser la somme de 1 060€ à l'organisme FACECO et ainsi leur venir en aide.

A 20h20, M. Cédric Larren quitte la réunion pour raison personnelle et ne prend plus part aux votes. Sandrine FAUGIERE lui ayant donné procuration, sa voix ne sera plus prise en compte non plus.

- **VOTE DES BUDGETS 2022 :**
 - Le budget primitif 2022 de la commune de Flagnac s'équilibre en recettes et en dépenses à 764 005€00 pour la section de fonctionnement dont 131 878€32 transférés à la section d'investissement et à 764 005€00 pour la section d'investissement.
 - Le budget primitif 2022 du Camping s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 959€04 pour la section d'exploitation et s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 057€36 pour la section d'investissement.
 - Le budget primitif 2022 du Photovoltaïque s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 470€08 pour la section d'exploitation et à 64 327€45 pour la section d'investissement.
 - Le budget primitif 2022 du Lotissement St Vincent s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 000€00 pour la section de fonctionnement.
 - Le budget primitif 2022 du Lotissement La Garrigal s'équilibre en recettes et en dépenses à 32 129€00 pour la section de fonctionnement.
- **ALIENATION CHEMINS RURAUX SUITE A ENQUETE PUBLIQUE :**
Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 février 2022 et les conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve les aliénations des chemins ruraux, sis lieux-dits Laborie de Pagax, Parayre et Trayssac. Afin de respecter la procédure, l'aliénation de ces chemins sera actée lors du prochain conseil municipal.
- **AVENANT AU MARCHÉ GREGORY – OPERATION D'AMENAGEMENT DU BOUT DU LIEU :**
Dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise Grégory pour l'aménagement du « Bout du Lieu », le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 de plus-value d'un montant de 7 308€49 HT.
- **PROJET D'ACHAT PAR LA COMMUNE DE L'ANCIEN BATIMENT DE LA POSTE :**
Ce bâtiment situé au cœur du Bourg de Flagnac présente un intérêt particulier dans le cadre du projet de « revitalisation du centre bourg ». La commune souhaite donc acquérir ce bâtiment et propose de soumettre une offre de prix à la Poste Immo de 40 000€ TTC.
- **MODIFICATION SUBVENTION « AMENAGEMENT ROUTE DE LA PRADE POUR LA VELO-ROUTE V86 » :**
Des subventions avaient déjà été demandées en 2021 à l'Etat, la Région, le Département et le FNADT Vallée de Lot (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). La subvention de l'Etat n'ayant pas été accordée, le conseil municipal décide de revoir à la hausse la part demandée au FNADT passant ainsi de 40% à 50%.
- **MISE EN PLACE DU CIA DANS LE CADRE DU RIFSEEP :**
La commune avait mis en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) en 2017 en instaurant la partie IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise). Sachant que depuis 2018 il y a lieu de mettre en place également la partie CIA (Complément Indemnitaire Annuel), le conseil municipal décide d'instaurer ce complément et ainsi se mettre en conformité avec la réglementation.

Informations et questions diverses :

- M. LANTUEJOL, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée que depuis le mois de Mars, tous les logements communaux sont mis en location.
- M. DALMON fait un point sur les travaux en cours et plus particulièrement l'aménagement de la route de la Prade et du Bout du lieu.
- Concernant l'acquisition possible de la maison Ginestet par la commune, la situation est pour l'instant bloquée, en attente d'un accord sur le prix.
- M. le 1^{er} adjoint fait un point sur la réunion du 25 mars avec les membres de l'AFUA. Lors de cette réunion, le coût prévisionnel des travaux de viabilisation et l'état des subventions ont été abordés. Les propriétaires concernés souhaitent continuer leur démarche. Pour l'instant Il manque encore la nomination d'un commissaire enquêteur. Une réunion organisée par M. le Sous-préfet aura lieu à la mairie de Flagnac le 10 mai à ce sujet.
- L'ensemble des élus valide les deux actions que veut mener le comité des sages, à savoir : une action de prévention routière et une autre de démonstration d'utilisation d'un défibrillateur. Pour l'action du Conseil Municipal des enfants, les élus valident l'idée de restauration des tubes à mégots aux deux salles des fêtes. Pour ce faire, ils auront besoin de l'aide des employés communaux.
- M. le Maire demande à M. LANTUEJOL de réunir la commission « animation-communication » pour mener une réflexion sur la préparation d'un panneau signalétique pour Flagnac et Agnac.
- Dans le cadre du projet schéma mode doux (vélo-route), Decazeville Communauté sollicite la commune. M. le Maire propose de soumettre la poursuite de la vélo-route du camping au pont de Port d'Agrès, la liaison d'Agnac au collège Paul Ramadier, le tracé par bandes vertes et une station de recharge pour vélos électriques au niveau de la mairie. En revanche la commune ne souhaite pas acquérir de vélo à assistance électrique.
- Un groupe de travail composé d'élus (MM. DALMON, BOUSQUET, BEUGNET) et des employés communaux aura en charge de réfléchir sur la mise en œuvre de moyens permettant la gestion différenciée des espaces verts. Un retour est attendu pour validation lors du prochain conseil municipal.
- Un nouveau bulletin semestriel est envisagé pour le mois de juin.
- Philippe BEUGNET intervient pour demander au nom de la société de Pétanque, l'achat de deux bancs par la commune. M. le Maire répond que sur le principe, il est favorable. Il reste toutefois à déterminer l'emplacement envisagé.

Fin de la réunion : 21h50

Fait à Flagnac le 08/04/2022

Le maire
P Tieulié